

ANNEXE : REGLES DE GESTION POUR LES DEPENSES EFFECTUEES EN M57 (APPLICABLES AU 1/1/2023)

LIBELLES	DUREES D'AMORTISSEMENT	COMMENTAIRES
Subventions reçues	Selon la durée d'amortissement du bien auquel la subvention est liée	Les subventions d'équipement s'imputent aux comptes 131 ou 132 selon qu'elles sont ou non transférables
Documents d'urbanisme	10 ans	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et de numérisation du cadastre
Frais d'étude	Selon la durée des travaux	Frais effectués en vue de la réalisation d'investissement
Frais de recherche et de développement	5 ans	Dépenses qui correspondent à l'effort de recherche et de développement réalisé par les moyens propres de la collectivité pour son propre compte
Frais d'insertion	5 ans	Frais de publication et d'insertion des appels d'offres, dans le cadre de la passation de marchés publics (BO, BOAMP...)
Subventions versées	5 ans 30 ans 40 ans	Les subventions d'équipement versées constituent des immobilisations incorporelles et sont amorties sur une durée de 5, 30 ou 40 ans selon qu'elles financent des biens mobiliers, des bâtiments ou installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national
Concessions et droits similaires	5 ans	Dépôt de marque, identité visuelle, logiciels
Plantation d'arbres et d'arbustes	20 ans	Les frais de plantation d'arbres et d'arbustes sont comptabilisés à l'article 2121
Immeubles productifs de revenus		Sur la durée du contrat d'exploitation ou du bail à construction
Installations générales, agencements, aménagements des terrains et constructions	20 ans	
Constructions sur sol d'autrui		Durée bail
Matériels, outillage et installations de voirie	20 ans	Mobilier urbain (plots, barrières de mise en sécurité, arceaux à vélos, bancs publics...) fixés au sol
Réseaux divers	40 ans	Réseaux câblés, réseaux d'électrification, autres réseaux
Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	5 ans	
	1 an	Petit outillage à main (coffrets et boîtes à outils), escabeau... Outillage électroportatif (perceuse, scie sauteuse/circulaire,

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20221102-DCM20221026-002-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022